



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**  
**FINANCEMENTS DE GCERF AU SAHEL CENTRAL**  
**(BURKINA FASO, MALI ET NIGER)**

---

GCERF et les Etats du Burkina Faso, du Mali et du Niger invitent les organisations de la société civile actives au Burkina Faso, au Mali et au Niger à soumettre une demande de financement afin de mettre en œuvre des programmes de prévention de l'extrémisme violent ayant pour but d'améliorer l'environnement global de la communauté et de réduire l'extrémisme et les conflits liés aux ressources, de soutenir les initiatives de solidarité et justice communautaire, d'assurer le désengagement, la réhabilitation et la réintégration des survivant.e.s, des personnes déplacées et des ex-combattants et enfin, de renforcer la santé mentale et le soutien psychosocial adaptés et sensibles aux questions de genre dans les communautés déplacées et les communautés d'accueil.

**DATE LIMITE DE DEMANDE DE FINANCEMENT : 20 avril 2025**

## **1. Contexte**

Le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (en anglais Global Community Engagement and Resilience Fund - GCERF) est une fondation suisse indépendante et le premier effort mondial visant à soutenir les initiatives locales et communautaires pour renforcer la résilience face aux visées extrémistes violentes. Situé au carrefour de la sécurité et du développement, GCERF s'engage à travailler en partenariat et en consultation avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé dans les pays partenaires en vue de soutenir les stratégies nationales destinées à combattre les facteurs locaux contribuant à l'extrémisme violent. GCERF renforce la résilience communautaire en aidant les initiatives locales et communautaires à contrer les facteurs contribuant à l'extrémisme violent.

Depuis 2016, GCERF est engagé dans des programmes de prévention de l'extrémisme violent (PEV) pris en charge et dirigés par les communautés dans la région du Sahel, en étroite coordination avec les parties prenantes nationales, régionales et mondiales. Le premier engagement du Fonds dans la région du Sahel remonte aux trois séries de financement au Mali, en 2016. Le GCERF a attribué dix financements, équivalant à un engagement total d'un montant de 7 millions de dollars US, pour soutenir une multiplicité de projets locaux visant à renforcer la résilience.

GCERF a ensuite lancé sa stratégie Sahel de première génération en 2021 avec l'objectif primordial de soutenir l'émergence d'ancres de stabilité et de résilience dans la région du Liptako-Gourma. Cette stratégie d'investissement régionale au Sahel de GCERF porte essentiellement sur le Sahel central, et plus particulièrement la région du Liptako-Gourma. Un examen formatif au niveau macro, une évaluation des besoins régionaux (EBR) au niveau micro et un atelier d'experts en la matière ont permis d'éclairer la stratégie. Les activités ont été entreprises en étroite collaboration avec les autorités nationales et les communautés afin d'obtenir une compréhension commune des priorités. A ce jour, GCERF a investi 17.5 millions de dollars au Sahel.

## **2. Investissements de GCERF au Sahel**

La nouvelle stratégie de GCERF pour le Sahel central 2025-2028 est le produit d'une base de données probantes triangulées et d'une concertation étroite avec les gouvernements des pays du Sahel central à travers les Mécanismes de soutien aux pays. Les priorités s'appuient désormais sur les leçons empiriques pour consolider les acquis de la première stratégie dans le Liptako-Gourma tout en tenant compte des dimensions urgentes et émergentes dans la région et les zones côtières de contagion identifiées.

GCERF consolidera les acquis de la stratégie 2021-2024 par une approche de portée et d'envergure et son engagement soutiendra directement la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) des trois nations du Sahel central en partenariat avec des partenaires locaux, nationaux, et régionaux.

## **3. Appel à manifestation d'intérêt**

GCERF, en concertation avec les autorités nationales, a le plaisir d'annoncer un appel à manifestation d'intérêt pour les organisations de la société civile du Burkina Faso, du Mali et du Niger afin de devenir un Récipiendaire principal de financements de GCERF par l'intermédiaire du mécanisme de financement de base (MFB) du Fonds. Conformément au MFB, seront financés des consortiums d'organisations de la société civile pour mettre en œuvre des initiatives visant à renforcer la résilience communautaire face à l'extrémisme violent.

Les subventions aux consortiums sont gérées et soutenues par les Récipiendaires principaux. Ces derniers sont les récipiendaires légaux des financements et les attribuent à d'autres membres des consortiums, les « Récipiendaires secondaires ». Les Récipiendaires principaux se chargent de la gestion de la programmation au Burkina Faso, au Mali ou au Niger, tout en assurant la promotion de la programmation transfrontalière, notamment le travail avec les organisations communautaires dans les communautés proches de la frontière. Des possibilités de, par exemple, mobiliser un partenaire/fournisseur de services techniques qui pourrait aider les récipiendaires dans de multiples pays, peuvent se présenter à un Récipiendaire principal situé au Burkina Faso/Mali/Niger.

Conformément à la **Stratégie d'investissement** et à l'**Évaluation régionale des besoins**, les investissements seront axés de la manière suivante :

Groupes de population :

- **Jeunes :** 1) Les enfants et les jeunes des zones rurales, 2) les enfants et les jeunes survivants de l'extrémisme, 3) les jeunes combattants démobilisés et actifs, 4) les enfants et les jeunes des écoles islamiques formelles et informelles, 5) les enfants et les jeunes orphelins des conflits, 6) les jeunes handicapés dans les communautés touchées par les conflits, et 7) les enfants et les jeunes dans les prisons.
- **Femmes :** âgées de 26 ans et plus, 1) les femmes en milieu rural, 2) les femmes veuves à la suite d'un conflit, 3) les femmes survivantes de l'extrémisme, 4) les femmes déplacées, 5) les femmes handicapées dans les communautés touchées par un conflit, et 6) les femmes en prison.
- **Autorités locales :** 1) Chefs religieux, 2) Chefs coutumiers, 3) Membres du conseil communautaire et 4) Leaders d'opinion.

**Groupes socioprofessionnels :** 1) les éleveurs, 2) les agriculteurs, 3) les chasseurs traditionnels et les groupes d'autodéfense (dozos, koglweogo, Yanbanga), et 4) les immigrants rapatriés.

Lieux :

- **Burkina Faso :** régions du Sahel, du Nord ; de l'Est, du Sud-Ouest, et des Cascades ;
- **Mali :** régions de Bandiagara, de Douentza, de Gao, de Menaka, de Mopti, de San et de Sikasso;
- **Niger :** régions de Dosso et de Tillabéri.

### **Domaines de programmation prioritaires :**

GCERF donnera la priorité à la programmation de la résilience et de la prévention, y compris les projets transfrontaliers, qui s'appuie sur les acquis pour soutenir 1) la réduction de l'extrémisme et des conflits liés aux ressources, 2) les initiatives de solidarité et justice communautaire, 3) le désengagement, la réhabilitation et la réintégration des survivants, des personnes déplacées et des anciens combattants menés par les communautés, et 4) la santé mentale et le soutien psychosocial adaptés et sensibles au genre dans les communautés déplacées et les communautés d'accueil. GCERF accordera la priorité aux programmes de résilience et de prévention, y compris les projets transfrontaliers, qui s'appuie sur les acquis du passé pour atteindre ces objectifs - le tout dans le cadre des stratégies et des plans d'action nationaux - afin d'atteindre son objectif primordial de consolider les points ancrages de la stabilité et de la résilience dans les communautés les plus vulnérables. Les programmes seront mis en œuvre avec la collaboration des autorités gouvernementales décentralisées (collectivités territoriales), le cas échéant, et s'aligneront sur les plans d'action et stratégies régionaux et nationaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent existants.

La stratégie 2025 de GCERF met en avant quatre facteurs de résilience : la solidarité communautaire, l'agence communautaire, l'accès aux opportunités socio-économiques et le sentiment individuel de raison d'être. Si la résilience est la barrière qui protège les communautés, GCERF trouve dans ces facteurs ses éléments constitutifs. Les

communautés et les individus résilients ne sont pas complètement immunisés contre l'extrémisme violent. Cependant, leur résilience les protège des efforts des extrémistes violents pour polariser les sociétés et légitimer la violence comme moyen d'atteindre des objectifs politiques, religieux ou sociaux. GCERF soutiendra les communautés, les autorités locales et les autorités nationales dans leur recherche d'améliorations dans ces quatre domaines en s'alignant sur les besoins et les priorités locales, un principe fondamental de l'intervention du GCERF.

Les interventions prioritaires sont les suivantes :

**Contribuer à l'amélioration de l'écologie communautaire pour renforcer les conditions propices à la prévention et au renforcement de la résilience :**

- i. Soutenir la réduction de l'extrémisme et des conflits liés aux ressources, et ;
- ii. Soutenir les initiatives de solidarité et de justice communautaires.

**Faciliter la réhabilitation et la (ré)intégration des acteurs et des victimes de la violence, y compris les personnes qui se désengagent des groupes criminels, armés et extrémistes, sous l'égide de la communauté :**

- i. Le désengagement, la réhabilitation et la réintégration des survivant(e)s, des PDI et des anciens combattants, sous l'égide de la communauté, et ;
- ii. Un soutien psychosocial et de santé mentale adapté et sensible au genre dans les communautés déplacées et les communautés d'accueil.

**Les organisations locales sont encouragées à proposer des programmes intégrés qui combinent plus de deux domaines d'intervention prioritaire et produisent des résultats tangibles** tout au long de la mise en œuvre dans leurs communautés partenaires de la région du Liptako-Gourma. Les autorités et les communautés ont insisté sur ce point.

**Montant du financement**

GCERF prévoit de signer des accords de subvention avec les OSC d'ici la fin du troisième trimestre de 2025. GCERF utilisera le mécanisme de financement de base (MFB) pour accorder des subventions aux consortiums au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Le montant minimum de la subvention est de 500 000 USD jusqu'à un maximum de 1 million USD pour la formation d'un consortium de minimum deux ou plusieurs organisations. GCERF prévoit de fournir un financement aux consortiums sélectionnés tout au long de la mise en œuvre de la subvention, en fonction de la disponibilité des fonds, des besoins identifiés par région et de la capacité des consortiums à mettre en œuvre avec succès les interventions prévues.

Note : les organisations dont les candidatures ont été reçues avec succès seront invitées à une vidéoconférence au cours de laquelle des instructions sur la manière de rédiger la proposition budgétaire seront partagées.

**Durée du financement**

La durée du financement sera au minimum de 30 mois et au maximum de 48 mois.

**Récipiendaires**

Les organisations doivent démontrer leur expertise dans le domaine de la prévention de la violence et de l'extrémisme au niveau communautaire. Ils doivent justifier d'une expérience directe dans les zones géographiques d'intervention. Ils doivent également démontrer une expérience dans la formation et le renforcement des capacités des associations au niveau communautaire.

Chaque consortium devra être dirigé par un récipiendaire principal chargé de fournir des sous-subsventions aux autres membres du consortium (récipiendaires secondaires – comprenant entre 1 et 3 organisations maximum). Les organisations qui postulent en tant que gestionnaires du consortium devront démontrer une forte capacité de gestion financière et de coordination. Les organisations individuelles peuvent postuler en tant que bénéficiaires directs pour mettre en œuvre le programme sans consortium. Toutefois, la priorité sera accordée aux consortiums avec des organisations communautaires partenaires présentes dans leurs localités sélectionnées.

### **Manifestation d'intérêt**

Les candidats sont invités à démontrer qu'ils répondent aux conditions préalables établies par GCERF et qu'ils possèdent les capacités requises pour être un récipiendaire principal du financement de GCERF.

<b>PRÉREQUIS</b>
(i) Enregistrement auprès des administrations appropriées des récipiendaires principaux dans l'un des trois pays concernés par cet appel (récépissé officiel demandé)
(ii) Volonté d'accepter et d'assumer le rôle de Récipiendaire principal (comme décrit précédemment).
<b>CAPACITÉS REQUISES</b>
(i) Expérience et capacité à soutenir les initiatives communautaires de lutte contre les facteurs contribuant à l'extrémisme violent.
(ii) Avoir établi des relations avec les communautés et groupes de population présents dans les lieux mentionnés dans l'appel et être digne de confiance auprès d'eux.
(iii) Expérience et capacités en conception et gestion de programmes.
(iv) Expérience et capacités en gestion financière ainsi qu'en gestion et comptabilité de financements provenant de bailleurs de fonds internationaux.
(v) Expérience en gestion de Récipiendaires secondaires ; évaluation et amélioration de leurs capacités.
(vi) Familiarité avec les stratégies, approches, et plans d'action nationaux en vigueur pour la prévention de l'extrémisme violent

**NB :** les organisations désirant postuler au présent appel à proposition de projet, doivent prendre en compte les conditions ci-dessous citées. Nonobstant les prérequis suscités, il est à noter que lesdites conditions peuvent constituer une valeur ajoutée dans l'évaluation finale des projets. Il s'agit notamment :

- d'être répertoriée auprès des institutions/directions nationales dédiées à la prévention de l'extrémisme violent (ou existante) (par exemple le Secrétariat Permanent de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'extrémisme violent pour les organisations maliennes) ;
- de l'identification des critères de sélection tangibles des bénéficiaires du projet ;
- du niveau d'implication des services régionaux/provinciaux/départementaux de l'État dans la mise en œuvre du projet ;
- de l'existence de mécanisme de redevabilité et/ou d'utilisation « revolving » des sources mises à la disposition des communautés bénéficiaires ;
- de l'existence d'activités connexes aux AGR concourant à la préservation de l'environnement.

### **Comment soumettre une manifestation d'intérêt**

#### **Veillez-vous référer à l'annexe 1 ci-dessous.**

Les manifestations d'intérêt doivent être dûment remplies et envoyées par voie électronique à l'adresse **[call.sahel@gcerf.org](mailto:call.sahel@gcerf.org)** au plus tard le **20 avril 2025**. L'objet du courriel doit porter la mention « **EOI-BURKINA FASO** », « **EOI-MALI** » ou « **EOI-NIGER** » selon le pays concerné. Le non-respect de ces règles peut compromettre votre demande.

Nous organisons un atelier pour les organisations intéressées à soumettre une manifestation d'intérêt dans le cadre de cet appel. L'atelier vise à donner aux organisations intéressées une compréhension du modèle de GCERF et à fournir les clarifications nécessaires aux bénéficiaires potentiels. Veuillez envoyer un courriel pour vous inscrire à l'atelier à **[call.sahel@gcerf.org](mailto:call.sahel@gcerf.org)**

Après examen des dossiers, les organisations candidates présélectionnées seront contactées afin de mener une vérification préalable.